



Retraites : le système à points qui cache la misère

Sous couvert de simplification, le gouvernement Macron veut mettre en place une retraite par points. Un système où chacun accumule des points tout au long de sa carrière et touche une retraite proportionnelle au nombre de points accumulés. Plus simple, affirme le gouvernement. Plus juste, renchérit-il. Le même droit pour tous : Mais quels droits ?

Une réforme plus juste ? Quelle garantie pour la valeur du point ?

S'il est un point que le gouvernement n'aborde surtout pas, c'est la valeur de la prestation qu'ouvre le point. Si la cotisation est bien définie, aucune garantie sur la prestation qu'elle ouvrira, aucun engagement.

L'exemple inquiétant AGIRC/ARRCO

Jusqu'en 1993, le point a fonctionné à prestations définies (rendement du point : plus de 11%). Le montant des retraites complémentaires étaient garanties et son augmentation indexée sur les salaires. A partir de 1993, le point est à cotisations et à prestations négociées, le rendement du point a baissé de 33% en 20 ans. A partir de 2019, les points AGIRC et ARRCO passent en capitalisation : aucune garantie sur la prestation : les montants des retraites complémentaires pourront diminuer. Ainsi l'UMR a pris la décision de diminuer de 33% toutes les rentes versées à partir du 01/01/2015.



Chat heureux dont le montant de la retraite est garanti

En revanche, la question des financements est abordée dans le programme d'Emmanuel Macron. Et là, **c'est bien clair, il prévoit de diminuer les recettes** : « sans que cela ne revienne plus cher aux employeurs, nous réduirons les cotisations payées par les salariés », « nous aiderons les entreprises à embaucher en baissant les cotisations sociales employeurs »...

Moins de recettes, plus de pensionnés. A votre avis, que va-t-il arriver aux retraites ? Elles vont baisser...

Suède : un modèle inquiétant

Pour ajuster les pensions aux ressources, les suédois ont mis en place un mécanisme d'équilibrage automatique (MEA), le taux des pensions est calculé en fonction des rentrées d'argent. Entre capitalisation et cotisations fixes à 16% des revenus, les suédois ont vu leur retraite fondre comme neige au soleil après la crise de 2008. Ainsi, les retraites ont baissé de 10% entre 2010 et 2014 (en valeur nominale !). Les suédois avaient le taux de remplacement du dernier salaire le plus haut d'Europe, il y a environ 25 ans : 75%. Ils ont maintenant un taux de remplacement d'environ 50% du dernier salaire grâce à la mise en place du système de points sans garantie de taux de remplacement.

Une réforme plus juste ? Pas de points gratuits ?

« Il n'y aura pas de points gratuits », affirme Jean-Paul Delevoye. Cela veut dire : **pas de points pour enfant, pas de points quand on est malade, pas de points quand on est chômage, pas de réversion d'une pension** pour laquelle on n'a pas travaillé.

Est-ce vraiment la justice ? Une femme qui porte un enfant ne participe-t-elle pas à la richesse du pays ? Un travailleur choisit-il son licenciement économique ? Une personne choisit-elle d'avoir un cancer ? Choisit-on d'être en incapacité de travail ? Un conjoint choisit-il de mourir ?

Tous les mécanismes de solidarités sont renvoyés aux aides sociales, c'est-à-dire aux impôts. Pensez-vous que les aides sociales vont augmenter alors que le Président estime qu'elles coûtent « un pognon de dingue » ? Elles sont déjà plafonnées à des conditions de ressources, plafonnées dans leur versement...



Les mécanismes de solidarité : une nécessité !

Une réforme plus juste ? Une réforme qui corrige les inégalités entre privé et public ?

En France, **le taux de remplacement national moyen du dernier revenu est de 65%**.

Pour les salariés, il est de 71% dans le privé et il est de 70% dans le public. Où sont les inégalités ? (Chiffres Conseil d'orientation des Retraites). Le taux est plus faible chez les indépendants.

En réalité, que ce soit pour les salariés du privé qui auraient une retraite calculée sur 42 ans au lieu de 25 ans ou pour les fonctionnaires malgré l'intégration des primes, **ce système ouvre la porte à l'effondrement des pensions.** Sous prétexte d'équité, c'est l'abandon du principe de solidarité.



L'enjeu de la réforme :
le développement des retraites par capitalisation...

Avec la suppression d'un taux de remplacement correct, **le gouvernement souhaite drainer l'épargne des salariés vers des assurances retraite complémentaires, par capitalisation.** Or, quelle assurance, quelle banque garantira un rendement de l'argent placé, voire le capital lui-même. A la moindre bulle, les retraites ne seront plus garanties voire le capital peut fondre...C'est le drainage des salaires vers des capitaux à risques.

Depuis 4 décennies, la richesse gagnée est dirigée vers les profits et non vers ceux qui la produisent, les salariés. Ainsi quand les pensions nettes diminuent de 3,5% cette dernière année, les actionnaires du CAC 40 voient leurs bénéfices augmenter de 8% sur la même période. **Ce n'est pas une réforme qui corrige les inégalités, c'est une réforme qui augmente les inégalités** entre possédants et salariés. On est bien loin de l'équité annoncée dans les raisons de la réforme !

Système par répartition / système par points : tableau comparatif

Aujourd'hui	En projet pour demain	Commentaires
<p>Retraite calculée sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé.</p> <p>75% du dernier salaire des 6 derniers mois sans les primes pour une retraite complète</p> <p>Un système financé par les cotisations salariales et patronales prélevées sur les salaires : salaire socialisé</p>	<p>Retraite calculée sur toute la période d'activité</p> <p>Retraite calculée en fonction d'un nombre de points accumulés, pas de garantie du taux de remplacement du point</p> <p>Système totalement individualisé, sans aucun mécanisme de solidarités</p>	<p>Le système actuel veut protéger en partie les salariés des aléas indépendants de leur volonté (maladie, chômage...). C'est le principe de solidarité.</p> <p>Malgré des modes de calcul très différent, il permet aux salariés du privé et du public de partir avec un taux de remplacement très proche (71% et 70%).</p> <p>Risque du système proposé : Des retraites très basses car calculées sur l'ensemble de la carrière. Malgré l'intégration des primes dans le calcul de la retraite, effondrement des retraites des fonctionnaires.</p>
<p>Régime à prestations définies : Taux garanti en fonction du nombre d'années, les salariés savent quelle sera leur retraite</p>	<p>Régime à cotisations définies : Les salariés connaissent le taux de cotisation pour accumuler des points mais ils ne savent pas combien ce point sera rémunéré.</p>	<p>Aucune garantie sur le taux de remplacement</p> <p>Si le point est calculé en fonction du taux des 25 années actuelles, effondrement drastique des pensions</p> <p>Risque de fluctuation de la valeur du point, comme en Suède, pays cité en exemple.</p>
<p>Des mécanismes de solidarité et de prévention pour prendre en compte la vie familiale et les aléas</p> <p>Majoration de trimestre pour enfant,</p> <p>Pension de réversion</p> <p>Minimum contributif : actuellement de 634,66 € par mois</p>	<p>Aucun point gratuit : Suppression des mécanismes de solidarité</p> <p>Terminé : renvoyé à l'impôt et aux aides sociales qui coûtent un « pognon de dingue » suivant l'expression consacrée par le Président de la République.</p> <p>Terminé : Si l'un des conjoints meurt, le conjoint restant devra ajouter à la peine de la perte, celle de vivre dans la misère</p> <p>Terminé : envoyé à l'impôt et aux aides sociales qui coûtent un « pognon de dingue »</p>	<p>Les femmes devront choisir entre maternité et retraite</p> <p>Verser une pension de réversion, c'est ne pas ajouter du malheur au malheur, et permettre au conjoint restant de maintenir un niveau de vie proche de celui qu'il avait auparavant.</p> <p>4,9 millions de retraités bénéficient du minimum contributif (38% des retraités)</p>

Les financements existent pour faire vivre durablement les régimes existants :

- le CICE et le pacte de responsabilité, c'est 35 milliards d'euros,
- la suppression des exonérations de cotisations patronales, ce sont plus de 25 milliards d'euros,
- un million d'emplois créés (ce que revendique d'ailleurs le patronat), ce sont 13 milliards d'euros,
- l'égalité femmes/hommes pour tous, ce sont plus de 10 milliards € pour la sécurité sociale en 2020,
- la lutte contre le travail dissimulé, c'est 6 milliards d'euros ...

C'est un système qui garantit un taux de remplacement du dernier revenu qu'il faut mettre en place.

Pour cela, il faut étudier les moyens de financements, question largement éludée dans le débat sur la réforme des retraites.



Oui, on peut financer le maintien d'un système de retraites par répartition !

Nos revendications

- Un régime solidaire par répartition, à prestations définies
- 75 % de taux de remplacement du meilleur salaire
- La retraite **complète à 60 ANS**
- Le **minimum retraite au SMIC**

RETRAITES

Conférence-débat avec
Christiane Marty
Attac - Copernic

Le 18 octobre à
12h30
Salle Jean Dautet
Site Grenelle



Pour comprendre les enjeux du projet de contre-réforme des retraites que prépare le gouvernement, la CGT a eu le plaisir de recevoir **Christiane Marty, membre du conseil scientifique d'ATTAC et de la fondation Copernic** le jeudi 18 octobre 2018.

Parce que **réfléchir ensemble et comprendre les enjeux des débats actuels**, c'est aussi le rôle d'une organisation syndicale...

CGT Educ'action administration centrale

Nous contacter : cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr
Secrétaire général : Claude Marchand (5 14 83)
Nos Infos en ligne : www.cgteducationac.fr

 CGT Educ'action Centrale

 @CgtEducAC

Élections professionnelles
Fonction publique d'État

JE VOTE
CGT 
6 DÉCEMBRE
2018